





COMMUNE DE BUAIS-LES-MONTS

 mairie.buais@wanadoo.fr –  02.33.59.41.15 –  02.33.90.15.89 -  www.buais-les-monts.fr
Accueil du public à Buais : Lundi – Mercredi – Jeudi : 9h00-12h30 et Mardi : 9h00-12h30 14h00-16h00 et Vendredi : 14h00 -16h00

Accueil du public à Saint Symphorien des Monts : vendredi : 9h00 -12h30

Nous voici à une période qui marquera l'histoire de nos territoires, après une réorganisation des cantons, la proposition du nouveau schéma intercommunal nous a amené à réfléchir à notre avenir.

Au 1^{er} janvier 2016, 245 communes nouvelles ont été créées au niveau national et dont 36 d'entre elles ont vu le jour dans la Manche regroupant ainsi 121 communes.

De notre côté, la réflexion s'est effectuée avec les communes voisines pour aboutir tout naturellement avec Saint Symphorien des Monts

Et Buais. Cela permet de concrétiser les efforts de mutualisations déjà engagés. De plus la loi nous permet de bénéficier du gel des dotations jusqu'en 2020 (soit un gain de 52 000 €).

Les deux entités historiques ont travaillé ensemble sur un projet de charte et de règlement intérieur : tout cela a fait l'objet de délibérations et a abouti à la naissance de Buais-Les-Monts, dont vous découvrirez le fonctionnement dans ce nouveau bulletin (avec un nouveau nom !)

Bonne lecture !!

Le Maire, Eric Courteille

EDITO...:

« Le p'tit Buais les Montois »

Edition spéciale: commune nouvelle

*Une nouvelle
Histoire*



*Un nouveau
territoire :
24, 73 km²
708 habitants*



Source : Wikipédia

Les objectifs

- ☞ **Assurer une meilleure représentativité de notre territoire et de ses habitants**
- ☞ **Maintenir un service public de proximité au service des habitants du territoire en regroupant tous les moyens humains, matériels et financiers**
- ☞ **Conforter et développer l'attractivité du territoire** en matière d'habitat, de culture, d'économie (commerce, artisanat, d'agriculture).
- ☞ **Être en capacité de porter des projets** que chaque commune prise séparément n'aurait pu réaliser.
- ☞ **Préserver le patrimoine communal** historique, touristique, culturel et cultuel.
- ☞ **Renforcer et étendre les liens déjà existants** entre les deux communes.

Février 2016

La Lettre bisannuelle est une publication éditée par la municipalité. Tirage de 400 exemplaires. Réalisée par nos soins.

Infos sur ...

La commune nouvelle de Buais-Les-Monts

I La décision de création

Après de nombreuses réunions de travail, les conseils municipaux de Buais et saint Symphorien des Monts délibèrent le même jour pour créer la commune nouvelle Buais-les-Monts

Le préfet prend l'arrêté de création le 9 décembre 2015 avec effet au 1^{er} janvier 2016.

II. La composition du nouveau conseil municipal

COURTEILLE Eric, le Maire

LEBOISNE Sébastien, maire délégué et adjoint de droit

PARIS Jean-Claude, premier adjoint

LEMOUSSU Joël, deuxième adjoint

GUERIN Maryline, troisième adjoint

LUQUET Philippe, quatrième adjoint

Conseillers et conseillères municipaux : **BOISHY Martine**,

BOUDRY Marc, **CHARPENTIER Françoise**, **DESLOGES**

Gilbert, **FERMIN Joëlle**, **GAOUYAT Claude**, **GAUCHER**

Antoine, **GRASMENIL Eric**, **GUERIN Ludovic**, **HUDSON**

Patricia, **JEHAN Gabriel**, **LANGLOIS Patrice**, **LELIEVRE**

Aline, **MOTTAIS Marguerite**, **PARIS Solange**, **PETITPAS**

Robert, **POIRIER Marcel**, **ROUPENEL Rolande**,

VAUFLEURY Gilles.

III. les commissions

- **Commission « Voirie »** dont le responsable est Jean-Claude Paris

- **Commission « Environnement »** dont le responsable est Eric Courteille

- **Commission « Patrimoine et travaux »** dont le responsable est Sébastien Leboisne

- **Commission « Patrimoine et gestion »** dont le responsable est Joël Lemoussu

- **Commission « Finances »** dont le responsable est Philippe Luquet

- **Commission « Affaires sociales et culturelles »** dont le responsable est Maryline Guérin

Zoom sur ...

Les conséquences pour les habitants

I. L'adresse

Pour les habitants de Buais

M. et Mme X
Route de Le Teilleul
Buais
50640 BUAIS-LES-MONTS

Pour les habitants de Saint Symphorien des Monts

M. et Mme X
Le Cruau
Saint Symphorien des Monts
50640 BUAIS-LES-MONTS



II. Les impôts locaux

Les impôts des deux communes historiques vont devoir converger vers un même taux aussi bien pour la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie.

C'est pourquoi, il y aura une hausse pour les habitants de Saint Symphorien des Monts (qui aurait eu lieu de toute façon étant donné la baisse des dotations de l'état). Cette hausse sera lissée sur plusieurs années afin de diminuer les répercussions.

III. Infos pratiques

Le siège de la commune est à Buais

Mairie de Buais –les-Monts

23 route de le Teilleul

Buais

50640 Buais-Les-Monts

✉ mairie.buais@wanadoo.fr

☎ 02.33.59.41.15

📁 02.33.90.15.89

Site internet : www.buais-les-monts.fr



Une page facebook a été créée «

Buais-Les-Monts ». Nous remercions son auteur.

L'accueil au public

Les habitants de Buais-les-Monts peuvent se rendre désormais dans les deux mairies pour tout renseignement et documents.

Accueil du public à Buais : Lundi – Mercredi –

Jeu-di : 9h00-12h30 et Mardi : 9h00-12h30

14h00-16h00 et Vendredi : 14h00 -16h00

Accueil du public à Saint Symphorien des Monts

(02.33.49.39.00) : vendredi : 9h00 -12h30

Monsieur le Maire reçoit de préférence sur rendez vous (prendre contact avec la mairie)

Permanence des adjoints : samedi (à Buais)
10h30 -12h00

